

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner impérativement avec votre règlement avant le 15 mai 2018

Par courrier à Concordia, 64, rue Pouchet - 75017 Paris

ou par fax : 01.47.70.68.27

ou par mail : administration@concordia.fr

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

C.P.: _____ VILLE : _____

TEL : _____

- Je participerai au WE d'Assemblée générale du vendredi 18 mai au soir au lundi 21 mai en après-midi à Boves (Somme), **je joins au coupon réponse mon règlement valant réservation. Pour les adhérents à jour de leur cotisation, le montant de la participation au weekend est libre. Pour les non-adhérents le montant forfaitaire de la participation est de 25€.**

- J'arriverai le _____ à _____ h _____ en voiture personnelle
- Je n'ai pas de places libres pour du covoiturage
 - J'ai _____ places libres au départ de _____

- J'arriverai le _____ à _____ h _____ à la gare de _____

- Je souhaite bénéficier du transport en commun (suivant les places disponibles) mis en place par la délégation _____ et je prends contact avec la personne référente de cette délégation (cf. invitation). La participation financière forfaitaire demandée pour le transport est de 15 € par personne à **joindre au coupon réponse.**

Accueil sur place à compter du vendredi 18 mai à 18 h.

N'oubliez pas les documents préparatoires, votre sac de couchage et, si possible, votre tente !

COTISATION 2018

J'acquiesce ma cotisation pour 2018 en tant que :

- Membre Adhérent : 20 €
- Adhésion de soutien de 21 € à 49 €
- Membre Bienfaiteur : à partir de 50 €

(Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent voter à l'Assemblée générale)

BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e), _____, membre de l'association Concordia, demeurant à _____, donne pouvoir à _____, aux fins de me représenter à l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2018, de prendre en mon nom toutes décisions, de participer à tous travaux et à tous scrutins prévus à l'ordre du jour qui m'a été communiqué.

Fait à _____ le _____

Signature : (Précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Qui peut donner son pouvoir (Art 11.4.2. des statuts) ?

Un membre à jour de sa cotisation non présent à l'Assemblée générale.

Qui peut recevoir un pouvoir ?

Un membre à jour de sa cotisation présent à l'Assemblée générale dans la limite de trois pouvoirs reçus maximum par personne.

Tout pouvoir reçu en blanc vaut pouvoir pour le Président dans la limite de trois pouvoirs. Les pouvoirs en blanc supplémentaires ne pourront être pris en compte.

Quelle majorité pour les délibérations (Art 11.3.1. des statuts) ?

Toutes les délibérations de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la **majorité des membres présents ou représentés.**